



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

Règlement sportif 2017-2018

Par délibération du bureau du CDE91 le 29/09/2016

Ce règlement sportif a pour but d'harmoniser la pratique de l'escrime sur le département et d'informer les clubs des règles de fonctionnement du CDE91.

La participation aux actions ou compétitions mises en place par le CDE91 entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.

La pratique du sabre étant laissée à la gestion de la Ligue Ile de France Ouest (sauf championnat de l'Essonne), ce règlement concerne donc les épreuves fleuret et épée.

1- COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1A- Epreuves de jeunes au fleuret

Le calendrier départemental des compétitions compte au total 7 épreuves jeunes (3 entraînements des jeunes et 4 challenges références), auxquelles se rajoutent les championnats départementaux individuels et par équipe. Les **EDJ** sont ouverts à tout licencié FFE essonnien dans la catégorie M9, M11, M13 et M15.

Les tireurs M13 et M15 hommes classés dans les 32 du classement de ligue, et les tireuses M13 et M15 filles dans les 16 ne peuvent pas participer aux EDJ.

Les **CR** sont ouverts à tout licencié FFE dans la catégorie M9, M11 et M13.

1B- Epreuves à l'épée

Le calendrier départemental des compétitions compte au total 4 challenges références, auxquels se rajoutent les championnats départementaux individuels et par équipe.

Les **CR** sont ouverts à tout licencié FFE, de la catégorie M11 à vétéran.

1C – Championnats départementaux

Les **championnats départementaux** sont ouverts à tout licencié FFE essonnien.

Toutes les épreuves se font au fleuret ou à l'épée électrique (cf taille de lame ci-après).

Le déroulement des épreuves de sabre sera statué par le directoire technique le jour même, en fonction de l'effectif.

1D – Attention !

- Une licence dirigeant ne donne pas droit à la participation aux compétitions.
- Le CDE91 utilisant l'extranet pour toutes ses épreuves, le passeport compétition est obligatoire pour tout tireur compétiteur M15 et plus.

Une dérogation sera faite pour les seniors et vétérans n'ayant pas de passeport compétition et souhaitant faire uniquement les championnats départementaux.

- Les challenges non références n'apparaissent pas dans le calendrier, mais le CDE91 se charge de communiquer l'information sur demande des clubs organisateurs s'ils le souhaitent.
- Pour les surclassements, se référer au règlement fédéral.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

2- ORGANISATION DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

L'organisation par un club est soumise à l'acceptation des conditions fixées dans la convention de l'épreuve concernée. Ces conventions sont disponibles sur le site internet du CDE91.

3- REGLEMENT DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

FORMULES

Les EDJ

8 tireurs seront répartis en 2 poulettes de 4 où ils effectueront des matchs courts. A l'issue des poulettes, un tableau de 8 avec tirage de toutes les places sera effectué avec des matchs longs. Les groupes de 8 seront composés par niveau, dans l'ordre du classement départemental actualisé. Le CDE91 se laisse néanmoins le droit de modifier la formule si les effectifs ne permettent pas une bonne gestion de la compétition. Toutes les compétitions se feront à l'électrique, sauf pour les **M9 première année, qui participeront aux EDJ dans une compétition à part au fleuret sec (esprit animation)**

Les CR

Les tireurs seront répartis en poule de 5 ou 6 pour des matchs courts et effectueront un tableau d'élimination direct sans repêchage en matchs longs. Les organisateurs veilleront néanmoins à modifier la formule si les effectifs ne permettent pas une bonne gestion de la compétition. Toutes les compétitions se feront à l'électrique. **Compétition unique pour les M9**

Championnats départementaux

Un règlement spécifique aux épreuves sera envoyé aux clubs en cours d'année.

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions aux épreuves départementales se feront via l'extranet de la FFE. Elles devront être réalisées :

→ Avant le vendredi 23h59 précédant une épreuve ayant lieu le samedi après-midi et le dimanche

→ Avant le vendredi 11h59 précédant une épreuve ayant lieu le samedi matin

→ Pour *les championnats départementaux*, les épreuves démarrant dès le samedi matin, toutes les inscriptions, toutes catégories confondues, devront être effectuées sous l'extranet pour le vendredi 11h59.

Les droits d'inscriptions sont fixés à 7€ pour les EDJ et 8€ pour les championnats départementaux individuels, 16€ pour les équipes de 2, et 24€ pour les équipes 3 lors des championnats. Toute inscription effectuée hors délai devra être obligatoirement validée par l'ATD par mail, et sera doublée financièrement. Le règlement des inscriptions se fera sur le lieu de l'épreuve. **Les épreuves en autoarbitrage pourront, après acceptation du bureau, bénéficier d'un tarif particulier d'inscription.**

Les CR étant laissés à la libre organisation des clubs, les tarifs sont libres mais devront rester cohérents avec la politique départementale.

OBLIGATIONS D'ARBITRAGE

Pour les EDJ, chaque club engageant plus de 5 tireurs (toutes compétitions confondues), devra fournir un arbitre diplômé ou en formation à disposition du CDE91.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

Un « prêt » d'arbitre entre clubs est accepté. A défaut, le maître d'armes du club concerné sera sollicité pour arbitrer si besoin. En dernier lieu, une amende de 60 € (tarif de 4 arbitres en formation) sera facturée au club. Le non règlement de cette amende avant l'épreuve suivante entraînera malheureusement l'interdiction de participation des tireurs du club fautif à cette épreuve.

Sur chaque épreuve (CR, EDJ ou championnat) les directoires techniques devront obligatoirement accepter et rémunérer :

- 1- Les arbitres en formation convoqués par le CDE91
- 2- Les arbitres présents afin de faire respecter le quota club
- 3- Les arbitres convoqués préalablement par l'organisateur

Les arbitres (diplômés ou en formation) ne rentrant pas dans ces critères ne seront acceptés sur place par le directoire technique qu'en cas de besoin pour le bon déroulement de l'épreuve, et après réunion délibératoire de celui-ci. Il leur est donc conseillé de se rapprocher de l'organisateur afin de connaître ses besoins éventuels avant de se présenter le jour même de la compétition.

Les arbitres en formation convoqués sur les épreuves par le CDE91 comptent pour les quotas club.

TEMPS DES MATCHS, MATERIEL ET TAILLE DE LAME OBLIGATOIRE

Catégorie	Lame	Poignée	Masque	Tenue	S/s cuirasse	Matches courts	Temps	Matches longs	Temps
M5	0	Droite	350 N	350 N	350 N	/	1 mn 30	/	/
M7-M9	0	Droite	350 N	350 N	350 N	3	2 mn	6	2x2 mn, 1 mn de pause
M11	2	Droite	350 N	350 N	350 N	4	2 mn	8	2x2 mn, 1 mn de pause
M13	2	Libre	350 N	350 N	350N	4	3 mn	8	2x3 mn, 1 mn de pause
M15	5	Libre	350 N	350 N	800 N	5	3 mn	10	2x3 mn, 1 mn de pause
M17	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
M20	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
Seniors	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	15	3x3 mn, 1 mn de pause
Vétéran	5	Libre	350 N élec	350 N	800 N	5	3 mn	10	2x3 mn, 1 mn de pause

3- CLASSEMENT DEPARTEMENTAL

4-A : Epreuves fleuret

Il est établi après chaque épreuve sélective, à savoir les EDJ, les challenges références et le championnat départemental individuel.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

Les points marqués par les tireurs :

En CR et au chpt 91 individuel

→ Points = (nbre de tireurs + 1) – la place du tireur

→ Un bonus de 20 points est donné au 1^{er}, 15 points au 2^{ème} et 10 points au(x) 3^{ème(s)}

Lors de la participation de tireurs hors Essonne, il n'est procédé à aucun décalage lors de l'attribution des points de chaque tireur.

En EDJ :

→ 20 points de participation / EDJ sur 2 EDJ max, bonus de 10 points si les 3 EDJ ont été effectués

Le classement final

Il sera établi en prenant compte les points d'EDJ, et les 3 meilleurs résultats sur les 4 challenges références.

4B- Epreuves épée

Il est établi après chaque épreuve sélective, à savoir les challenges références et le championnat départemental individuel

Les points marqués par les tireurs :

→ Points = (nbre de tireurs + 1) – la place du tireur

→ Un bonus de 20 points est donné au 1^{er}, 15 points au 2^{ème} et 10 points au(x) 3^{ème(s)}

Le classement final

Il sera établi en prenant compte les 4 meilleurs résultats sur les 4 challenges références + le championnat départemental individuel.

4- ARBITRAGE DEPARTEMENTAL

LA PARTIE THEORIQUE

Afin d'entrer en formation d'arbitre départemental, il convient dans un premier temps d'être reçu ou accepté en formation lors des Journées Nationales de l'Arbitrage qui se déroulent en septembre et en juin. Chaque candidat devra être licencié FFE en Essonne et appartenir à la catégorie M13 2^{ème} année au 01 septembre 2017.

Les notes lors du QCM départemental (note sur 20)

Entre 15 et 20 : Reçu et QCM acquis

En dessous de 15 : Ajourné, doit repasser le QCM

Une fois le QCM acquis (ou en formation), le candidat a 2 ans afin de passer l'épreuve théorique, sans quoi, le repassage du QCM sera obligatoire.

LA PARTIE PRATIQUE

Elle consiste à arbitrer les épreuves départementales et à participer à des stages de formation afin d'être conseillé et évalué, avant l'évaluation finale ayant lieu pendant les championnats départementaux.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

CONDITIONS

→ Afin de pouvoir passer l'examen pratique lors des championnats départementaux, le candidat devra obligatoirement :

FLEURET

Arbitrer

3 challenges références

2 EDJ

1 journée de championnat de l'Essonne (passage de l'examen)

Participer à :

1 stage départemental M11-M13 du samedi

2 stages pré-EDJ (12h30-13h30) lors des samedis EDJ sur lesquels le candidat sera convoqué.

EPEE

Arbitrer

3 challenges références

1 journée de championnat de l'Essonne (passage de l'examen)

Participer à :

1 stage départemental M13-M15 du samedi

Les candidats ne remplissant pas ses conditions minimums ne seront en aucun cas acceptés pour le passage de l'épreuve pratique (sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'ATD).

Un planning personnalisé des arbitres en formation sera établi.

Il conviendra à chaque candidat de confirmer sa présence en s'inscrivant sur l'extranet de la compétition concernée, ou le cas échéant, d'avertir de son absence (justifiée) le plus tôt possible par mail (atd.cde91@gmail.com) afin que le CDE91 puisse convoquer un remplaçant.

Rappel : Les arbitres convoqués sur les épreuves départementales seront toujours prioritaires pour officier, les autres étant laissés à la libre appréciation du directoire technique quant au besoin éventuel d'arbitres supplémentaires.

→ Le port du polo d'arbitre (fourni par le CDE) est obligatoire sur les épreuves. Tout arbitre ne respectant pas cette règle pourra se voir refuser d'officier par le directoire technique.

CONTENU DES SEANCES DE FORMATION

→ Stages pré-EDJ : Rappels théoriques sur QCM, échanges sur le rôle de l'arbitre

→ Stages du Samedi : Analyse vidéo, mise en condition pratique en entraînement

→ EDJ et CR : Mise en condition pratique en compétition, évaluation

Le CDE va mettre en place des outils média permettant aux candidats d'accroître leur formation. Le projet est en cours et devrait aboutir au cours de la saison.

DIPLOMES ET REMUNERATION

Afin d'être diplômé, la partie pratique et théorique doivent être validées dans les 2 saisons après le début de la formation.

La rémunération se fera sur les bases suivantes :

- Arbitre départemental en formation à disposition du directoire technique : 15 €
- Arbitre départemental en formation s'absentant pour tirer : 10 €



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

- Arbitre départemental diplômé : 25€
- Arbitre départemental s'absentant pour tirer : 15 €

5- STAGES DEPARTEMENTAUX

Stages du Samedi

3 stages seront organisés lors de regroupements. Ils seront destinés aux M11 et M13 (H et D) au fleuret, et M13 et M15 (H et D) à l'épée. Ces stages seront sur sélection. Le classement départemental servira de référence pour les pupilles et les épéistes.

Chez les M13 au fleuret, seront sélectionnés en priorité les garçons dans les 32, et les filles dans les 16 du classement de ligue. Le classement départemental servira ensuite de référence.

Les quotas seront connus avant chaque stage dont les dates seront jointes au calendrier départemental des compétitions.

Stage de Pâques

Un stage hors Essonne est prévu pour les vacances de Printemps. Il sera ouvert aux fleurettistes M11, M13 et M15, ainsi qu'aux épéistes M13 et M15. Il sera encadré par des Maîtres d'Armes du département ou de la ligue.

36 places sont pourvues, dans l'ordre des inscriptions reçues par courrier.

6- RENCONTRES ADULTES LOISIRS

Des entraînements communs destinés aux adultes loisirs seront organisés chaque mois dans une salle d'armes essonnienne. Un calendrier trimestriel de ces entraînements sera distribué aux clubs.

La participation est gratuite, mais dans un souci d'organisation, les inscriptions devront être effectuées par mail auprès du club organisateur afin de s'assurer de la capacité de la salle hôte. La convivialité étant de rigueur, il est demandé à chaque participant de ramener de quoi manger ou boire à l'issue de la séance.

7- FORMATIONS GRATUITES

Diplômes à l'enseignement de l'escrime

Le CDE91 accompagne les candidats aux diplômes de l'enseignement (DEJEPS, BPJEPS, éducateur fédéral, moniteur fédéral).

Il appartient à chaque candidat de rentrer en contact avec l'ATD s'il souhaite recevoir un suivi personnalisé au sein du 91, en plus de sa formation initiale.

Professeurs des écoles, ETAPS, animateurs de centre

Afin de permettre aux acteurs de l'enseignement de pouvoir faire pratiquer l'escrime via les kits FFE prêté par le comité, le CDE91 forme chaque année des enseignants à la conduite de cycles d'escrime. L'occasion pour les clubs de promouvoir leur discipline en s'appuyant sur les acteurs du monde sportif en place localement. Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez rentrer en contact avec l'ATD.

Les formations n'auront lieu qu'en présence de 10 candidats minimum à chaque session dont la date sera programmée en fonction de la disponibilité des candidats.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

8- MATERIEL

Le CDE91 possède et entretient :

- 15 équipements adultes (vestes, sous cuirasses, bustiers (8), masques, fleurets secs, gants)
- 118 kits FFE
- 26 pistes électriques
- 20 sacoches arbitre (pesons, chrono, stylo, cartons, plaquette)

Ce matériel est mis à disposition des clubs sur simple demande auprès de l'ATD, et devra être retiré et rendu à la salle d'armes de Chilly-Mazarin, sauf dérogation accordée par celui-ci.

Le retrait et le retour du matériel devra obligatoirement se faire après une prise de rendez-vous auprès de l'ATD.

Toute casse ou dégradation du matériel sera facturée au club emprunteur.

9- LA CHARTE DU CDE91

Toute participation aux activités du comité départemental est soumise à l'application de la charte éditée par celui-ci, et rappelée ci-dessous. Il est conseillé aux clubs de l'afficher au sein de leurs salles d'armes afin d'en informer leurs adhérents. Les clubs supports d'épreuves départementales ont l'obligation d'afficher cette charte à l'entrée du gymnase de compétition (documents plastifiées fournis par le CDE91).

	<p>Votre enfant pratique l'escrime, et, lui comme vous, en êtes très heureux, voir même très enthousiastes. Cet état de fait est une bonne chose à condition que les adultes, qu'ils soient parents ou spectateurs, n'aient pas des comportements anti-sportifs sur le terrain et en dehors de celui-ci.</p> <p>Pour éviter de tels incidents, il est bon de se rappeler que la pratique d'un sport vise avant tout l'épanouissement et l'amusement de chaque enfant dans un esprit sportif et de respect. Cet aspect éducatif vaut entre autres sur et au bord des pistes. Les parents restent des modèles aux yeux de leurs enfants et c'est à eux qu'incombe le devoir de leur inculquer ces valeurs. En adhérant à cette charte, vous, parents, acceptez de respecter les comportements suivants sur toutes les épreuves.</p> <p>La participation de l'enfant à la compétition entraîne automatiquement l'acceptation de cette charte par les parents.</p>		
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="639 1332 1023 1464"> <p>ETRE PARENT D'ESCRIMEUR C'EST :</p> </td> <td data-bbox="1034 1332 1489 1608"> <p>Etre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuel - Fair play, exemplaire, tolérant - Maître de soi en toutes circonstances - Contre toute forme de violence ou de tricherie - Le 1^{er} supporter de votre enfant ou du club sans pour autant dénigrer l'adversaire - Dans les tribunes et non sur le plateau de compétition </td> </tr> </table>	<p>ETRE PARENT D'ESCRIMEUR C'EST :</p>	<p>Etre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuel - Fair play, exemplaire, tolérant - Maître de soi en toutes circonstances - Contre toute forme de violence ou de tricherie - Le 1^{er} supporter de votre enfant ou du club sans pour autant dénigrer l'adversaire - Dans les tribunes et non sur le plateau de compétition
<p>ETRE PARENT D'ESCRIMEUR C'EST :</p>	<p>Etre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuel - Fair play, exemplaire, tolérant - Maître de soi en toutes circonstances - Contre toute forme de violence ou de tricherie - Le 1^{er} supporter de votre enfant ou du club sans pour autant dénigrer l'adversaire - Dans les tribunes et non sur le plateau de compétition 		
<p>Respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement de la compétition dans laquelle est inscrit votre enfant (visible librement sur le site www.cde91.fr) - Les organisateurs bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs compétences pour que le moment passé par votre enfant soit le plus agréable possible - Les choix et conseils de l'entraîneur, dont c'est le métier - Les décisions de l'arbitre 	<p>Ne pas oublier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être un modèle pour l'enfant - Que l'erreur est humaine et qu'il n'y a que ceux qui ne s'engagent pas qui ne se trompent pas 		

Fait à Mennecy le 30 Septembre 2017, pour servir et valoir ce que de droit.

Thierry BUVAT
Président du CDE91



Yann POULIN
ATD du CDE91

